



# Conférence de presse

## Oui au projet AVS et fiscalité

le 19 mai 2019

**Conférence de presse**

Mardi 26 mars 2019, 13 h 30  
Centre de presse du Palais fédéral, Bundesgasse 8, 3003 Berne



Communiqué de presse, Berne le 26 mars 2019

## **Deux points positifs pour la Suisse**

Oui au projet AVS et fiscalité le 19 mai

**Une vaste alliance réunissant le PBD, le PDC, le PEV, le PLR, economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers a présenté aux médias ses arguments en faveur du projet AVS et fiscalité. Avec ce projet, la Suisse fait enfin un pas en avant dans les domaines de la prévoyance vieillesse et de la fiscalité des entreprises. Le projet est équilibré et positif, pour la population, les entreprises, la Confédération, les cantons, les villes et les communes.**

**Téléchargez le film « Mission AVS et fiscalité » – [https://youtu.be/Fe-x0XHq1\\_E](https://youtu.be/Fe-x0XHq1_E)**

La Suisse se caractérise par une volonté de collaboration et une capacité à trouver des compromis. Pour avancer, il vaut mieux tous tirer à la même corde. La mission en traîneau réalisée avec des représentants du Conseil national, du Conseil des Etats et d'un gouvernement cantonal illustre de manière symbolique la voie choisie par les architectes du projet de loi pour atteindre un objectif supérieur.

Après des années de blocage, le projet AVS et fiscalité nous permet, enfin, de faire un pas en avant dans les domaines de la prévoyance vieillesse et de l'imposition des entreprises.

### **Le financement additionnel de l'AVS, un investissement nécessaire dans la prévoyance vieillesse**

La société vieillit de plus en plus. L'AVS, notre principale assurance sociale, a un grave problème de financement qui se chiffre en milliards. Les travailleurs sont toujours moins nombreux à financer les rentes d'un nombre croissant de retraités. Aujourd'hui, l'AVS dépense chaque année un milliard de plus pour les rentes qu'elle n'encaisse en cotisations et en contributions fédérales. Un assainissement est urgent, car si rien n'est fait, le fonds AVS sera épuisé en l'espace de dix ans. Le projet AVS et fiscalité réduit le déficit de financement en injectant 2 milliards de francs par an. Quelle que soit la voie choisie pour assainir notre principale assurance sociale, un financement additionnel est incontournable. Des mesures structurelles restent urgentes et sont prévues dans le cadre du projet de stabilisation du Conseil fédéral. Le projet AVS et fiscalité ne supprime pas de prestations sociales, mais contribue à garantir les rentes sans augmentation de TVA. Une AVS stable est positive pour les retraités actuels et futurs.

### **Un système fiscal équitable garantit des emplois**

Grâce notamment à des régimes fiscaux spéciaux, et malgré le niveau élevé des salaires et des prix, la Suisse est extrêmement bien positionnée dans la concurrence entre sites d'implantation pour les entreprises actives à l'international. Quelque 24 000 firmes à vocation internationale offrent des milliers de places de travail et de formation en Suisse et passent d'innombrables commandes aux entreprises suisses, y compris aux PME. L'environnement fiscal a radicalement changé à l'échelle mondiale. Sur la scène internationale, on n'admet plus que des firmes internationales soient soumises à des taux d'imposition inférieurs à ceux appliqués aux entreprises suisses. Si l'on refuse d'adapter le système fiscal, les entreprises suisses risquent d'être pénalisées à l'étranger. Le projet AVS et fiscalité modifie l'imposition des



entreprises d'une manière acceptée à l'échelle internationale et renforce ainsi la sécurité juridique. En cas d'acceptation, toutes les entreprises seront imposées sur les mêmes bases. Les taux d'imposition appliqués aux firmes internationales auront tendance à augmenter, car leurs régimes fiscaux seront abolis. Les autres entreprises, dont les PME, paieront quant à elles globalement moins d'impôts.

Avec la réforme, les investissements de toutes les entreprises dans l'innovation et la recherche seront encouragés fiscalement. Le projet AVS et fiscalité permet à la Suisse de rester une place scientifique de premier plan avec des taux d'imposition compétitifs pour les entreprises. Il garantit également des places de travail et de formation attractives, aussi pour les jeunes.

### **Préserver des recettes fiscales pour les collectivités**

Les entreprises versent plus d'un quart de l'ensemble des impôts directs encaissés. Ces ressources permettent de financer des écoles, des routes, la police et les dépenses sociales. Le projet AVS et fiscalité ne prévoit pas de mesures fiscales au niveau fédéral. Il fournit une aide aux cantons et aux communes pour garantir une adaptation du système fiscal. Dans cette perspective, la Confédération met à leur disposition un milliard de francs supplémentaires par an ainsi que de nouveaux instruments de politique fiscale (*patent box*, par exemple). Le fédéralisme est respecté dès lors que les cantons peuvent développer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins. Un oui au projet AVS et fiscalité aide la Confédération, les cantons et les communes à opérer une transition en douceur vers le nouveau dispositif fiscal en s'assurant le maintien de milliards de recettes fiscales.

### **Un rejet ne résout rien**

Le référendum contre la loi a été lancé par des groupes aux extrêmes de l'échiquier politique qui partagent une chose en commun : ils n'ont pas d'alternative réaliste et potentiellement majoritaire à proposer. Sur le contenu, ils sont en outre complètement divisés. Un rejet du projet prolongerait le blocage politique. Sans financement additionnel, la situation financière de l'AVS continuerait de se détériorer. De plus, la Suisse devrait abolir ses régimes fiscaux spéciaux, dépassés, pour éviter toute discrimination des entreprises suisses à l'étranger. Un rejet serait catastrophique en particulier pour les cantons, les villes et les communes, car la nécessité de procéder à une réforme fiscale resterait inchangée, mais ils devraient se passer du soutien financier de la Confédération. Le projet AVS-fiscalité est un compromis élaboré et soutenu par le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons et les milieux économiques.

Au cours des prochains mois, l'alliance s'engagera avec force en faveur du projet AVS et fiscalité qui permet à notre pays de faire un pas en avant dans deux dossiers importants.

### **Personnes de contact :**

Konrad Graber, conseiller aux États PDC LU, 079 341 76 77

Rosmarie Quadranti, conseillère nationale PBD ZH, 079 865 66 11

Daniela Schneeberger, conseillère nationale PLR BL, 079 233 84 80

Marianne Streiff, conseillère nationale PEV BE, 079 664 74 57

Heinz Karrer, président d'economiesuisse, 044 421 35 35

Jean-François Rime, conseiller national UDC FR, président de l'Union suisse des arts et métiers, 026 919 82 82



Embargo : 26 mars 2019, 13 h 30

Seul le discours prononcé fait foi.

## Deux points positifs pour la Suisse : la prospérité et l'équité

Konrad Graber, conseiller aux États PDC (LU)

---

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Au nom de l'alliance pour un « Oui au projet AVS et fiscalité », je vous souhaite une cordiale bienvenue à la conférence de presse d'aujourd'hui.

Le peuple suisse sera appelé à voter sur le projet AVS et fiscalité le 19 mai. Avec mes collègues du PDC et du PLR ainsi que d'économiesuisse et de l'Union suisse des arts et métiers, nous vous présentons aujourd'hui les arguments de notre alliance en faveur d'une acceptation de ce projet. Nous répondrons volontiers à vos questions après l'exposé. Venons-en maintenant au projet AVS et fiscalité.

Ce projet touche deux domaines politiques : la prévoyance vieillesse et l'imposition des entreprises. Ces dernières années, les conditions-cadre ont considérablement changé dans ces deux dossiers. L'évolution démographique pose des défis de taille à la prévoyance vieillesse, et en particulier pour la pérennité financière de l'AVS. En matière d'imposition des entreprises, les évolutions observées sur la scène internationale rendent nécessaires un ajustement du système fiscal helvétique et la suppression des privilèges fiscaux accordés aux entreprises actives à l'échelle internationale. L'urgence des mesures dans le domaine du financement de l'AVS et de l'imposition des entreprises est aujourd'hui incontestée dans les milieux politiques.

Aussi incontestée que soit la nécessité d'agir, les solutions proposées jusqu'ici ont pourtant été systématiquement remises en cause. La situation est politiquement bloquée depuis des années. Plusieurs projets ont déjà été soumis aux citoyens – que ce soit l'AVS ou l'imposition des entreprises. Les réformes ont été balayées aussi bien



par la gauche que par la droite. La réforme de l'imposition des entreprises III a été explicitement accusée d'être déséquilibrée et la résistance politique a déployé ses effets. Le peuple n'a pas accordé sa confiance aux projets et renvoyé la balle à la politique.

Cependant, les défis ne sont pas surmontés. Le statu quo menace non seulement la sécurité des rentes, mais aussi la sécurité juridique des entreprises. Il est du devoir de la politique de trouver des réponses politiques à ces défis. C'est pourquoi le Parlement a élaboré l'année dernière le projet AVS et fiscalité. L'objectif est d'aller de l'avant aussi bien dans le domaine de la prévoyance vieillesse qu'en ce qui concerne l'adaptation du système fiscal pour les entreprises.

En soi, le projet AVS et fiscalité se base sur un principe simple : pour chaque franc revenant aux entreprises grâce au projet fiscal, un franc doit être consacré au renforcement de l'AVS. Le projet AVS et fiscalité répond ainsi au souhait de solutions équilibrées formulé par les citoyens. Ce projet constitue un investissement intelligent dans la stabilité et la prospérité du pays, en ce sens qu'il consolide l'AVS grâce à un financement additionnel et préserve l'attrait fiscal de la place économique suisse pour les entreprises actives à l'échelle internationale.

En résumé, force est de constater que le projet AVS et fiscalité réactive les réformes bloquées dans deux domaines de la politique suisse où la nécessité d'agir est particulièrement pressante. Il crée un système fiscal tourné vers l'avenir, qui assure à nos collectivités publiques des milliards de francs de recettes fiscales provenant des entreprises, tout en améliorant la situation financière de l'AVS, notre principale assurance sociale. L'ensemble de la population suisse en profitera. Le projet AVS et fiscalité constitue un bon compromis fédéral.

Je vous remercie de votre attention.



Embargo : 26 mars 2019, 13 h 30

Seul le discours prononcé fait foi.

## Un plus pour la sécurité des retraites

Rosmarie Quadranti, conseillère nationale PBD (ZH)

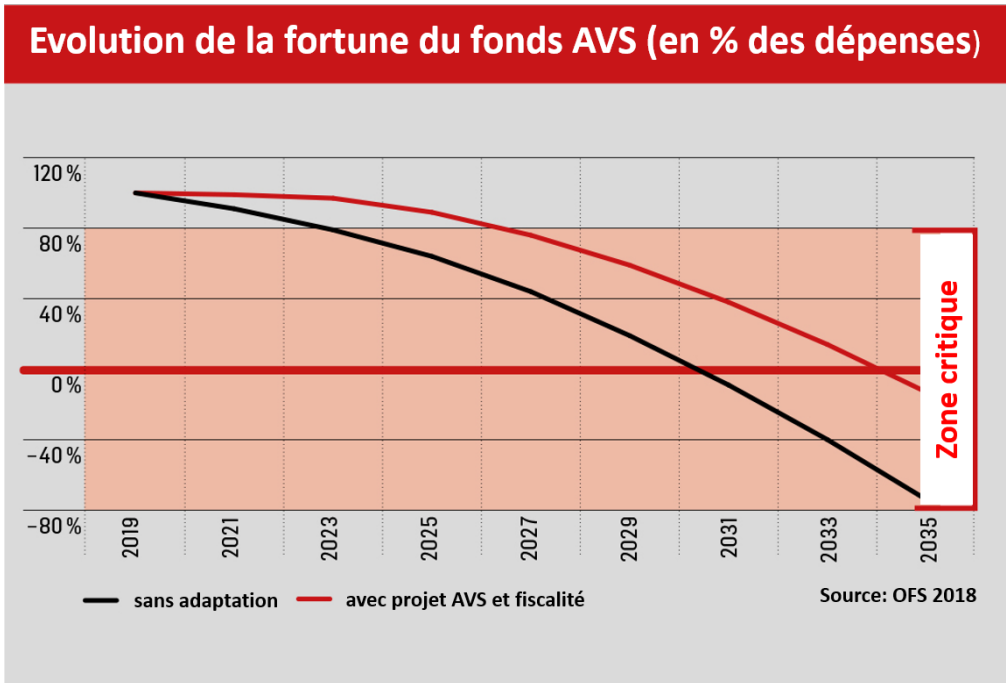
---

La Suisse est à la pointe mondiale en ce qui concerne l'espérance de vie, c'est une bonne nouvelle. Financer la prévoyance vieillesse représente cependant un défi pour notre société vieillissante. Lorsque l'AVS, notre principale assurance sociale, a été créée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'espérance de vie moyenne des Suisses et des Suissesses était de, respectivement, 66 et 72 ans environ. Elle dépasse désormais les 80 ans pour les hommes et les femmes. L'évolution démographique a un impact sur l'AVS, car son système par répartition garantit la solidarité intergénérationnelle. Le financement de notre premier pilier est d'ailleurs devenu problématique ces dernières années. Il en résulte des déficits se chiffrant en milliards de francs. Plusieurs tentatives de réforme ont échoué ces vingt dernières années.

Le projet AVS et fiscalité nous permet de sortir enfin de l'ornière. Le financement additionnel prévu réduirait le déficit annuel de l'AVS de 2 milliards de francs et contribuerait ainsi à garantir les retraites. Cette mesure est financée par un grand nombre d'acteurs : les employeurs, les travailleurs et la Confédération. Les cotisations sur les revenus élevés apporteront la contribution la plus importante en chiffres absolus, ce qui renforcera la solidarité sociale pour le financement de la prévoyance vieillesse.

Il y a également deux choses que le projet AVS-fiscalité ne fait pas, et ce volontairement :

- Premièrement, le projet AVS et fiscalité ne développe pas les prestations sociales. Avec son financement additionnel, il se contente de contribuer à l'inévitable assainissement de l'AVS, sans relever la TVA. Ce dernier élément est également en faveur des citoyennes et citoyens à faible revenu et des PME.
- Deuxièmement, le projet AVS-fiscalité ne contient pas de mesures structurelles pour assainir l'AVS. S'il contribue certes à réduire le déficit annuel, des mesures structurelles seront incontournables pour assainir durablement le premier pilier (cf. graphique 1).



Graphique 1

Permettez-moi de tirer une conclusion sur le volet social du projet AVS et fiscalité.

Si nous souhaitons une prévoyance vieillesse équitable pour toutes les générations et viable financièrement à long terme, son financement doit tenir compte de l'évolution démographique. Avec le financement additionnel de l'AVS, le projet AVS et fiscalité y contribue largement. Il est équilibré et renforce la sécurité des retraites. Nous en profiterons tous. Le projet AVS et fiscalité est un plus pour l'AVS.

Je vous remercie de votre attention.



Embargo : 26 mars 2019, 13 h 30

Seul le discours prononcé fait foi.

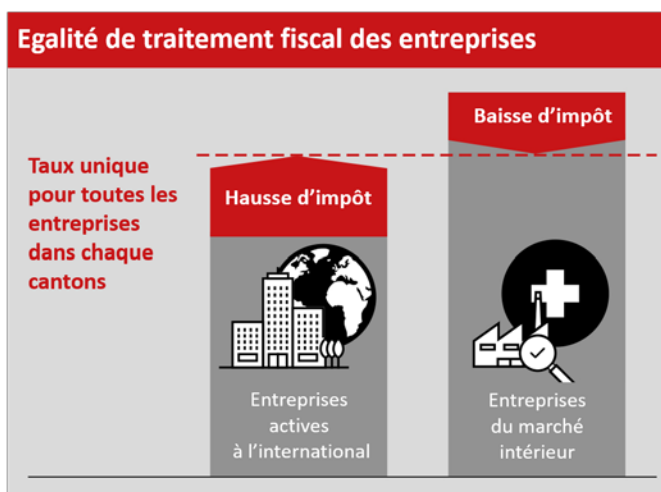
## Un plus pour l'industrie et la recherche suisses

Daniela Schneeberger, conseillère nationale PLR (BL)

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Si la Suisse ne modifie pas son système fiscal, les entreprises domiciliées dans notre pays risquent d'être discriminées à l'étranger en matière de fiscalité. Un comité de l'UE l'a récemment réaffirmé et a fixé un délai jusqu'à la fin de l'année pour remédier à la situation. La place économique helvétique risque de subir d'importants dommages si elle n'adapte pas l'imposition des entreprises. De nombreux emplois et d'importantes recettes fiscales sont donc en jeu.

Pour pouvoir faire face à cette menace, le système fiscal doit être fondamentalement remanié et les régimes fiscaux spéciaux accordés aux entreprises actives à l'échelle internationale doivent être abolis. Le principal élément de cette réforme est le suivant : un taux d'imposition uniforme sera désormais appliqué à toutes les entreprises – aux grands groupes actifs à l'international comme aux petites entreprises artisanales.







Cet ajustement du système fiscal requiert naturellement des mesures d'accompagnement. Le projet AVS et fiscalité comprend d'une part des instruments de politique fiscale qui permettront aux cantons et communes d'élaborer des solutions individuelles en fonction de leurs besoins. Il prévoit d'autre part le versement d'un montant annuel aux cantons et communes dans le but d'amortir financièrement les pertes de recettes fiscales. La clause communale garantit ce montant en faveur des villes et des communes, afin que ces dernières puissent approuver la réforme sans encourir de grands risques.

Pour qu'il bénéficie d'une meilleure acceptation au sein de la population, ce projet apporte aussi des avantages aux citoyens. Le financement additionnel de l'AVS prévu constitue une compensation d'ordre social qui profitera à l'ensemble de la population, aussi bien aux rentiers qui touchent déjà l'AVS qu'aux générations futures. Le financement basé sur des contributions des employeurs, des salariés et de la Confédération repose sur une base large et contribue à réduire le déficit du fonds AVS. Le projet offre une protection contre le déficit et vise à réduire les risques, tout comme au niveau communal. Il ne vise pas à développer les prestations sociales et peut être mis en œuvre sans relèvement de la TVA.

Je soutiens le projet AVS et fiscalité pour trois raisons :

- Premièrement, ce projet restaure la sécurité juridique dans le domaine de l'imposition des entreprises. Cela préserve des emplois.
- Deuxièmement, le financement additionnel de l'AVS constitue une compensation sociale importante, sans pour autant étendre les prestations sociales.
- Troisièmement, les contributions fédérales aux cantons et communes prévues par le projet AVS et fiscalité augmentent la marge de manœuvre des collectivités pour aménager leur système fiscal.

Le projet AVS et fiscalité est équilibré et constitue un bon compromis politique.

Je vous remercie de votre attention.



**Embargo : 26 mars 2019, 13 h 30**

Seul le discours prononcé fait foi.

## Deuxième tentative de compromis

Marianne Streiff-Feller, présidente du PEV et conseillère nationale PEV (BE)

---

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous sommes passés d'un non à un oui ! En 2017, le Parti évangélique suisse (PEV) avait préconisé de refuser la troisième réforme de l'imposition des entreprises. À ses yeux, les allègements fiscaux en faveur des entreprises étaient trop unilatéraux, les nouveaux instruments fiscaux trop controversés et les pertes fiscales non compensées, que les personnes physiques auraient vraisemblablement dû éponger, trop élevées.

Aujourd'hui, en 2019, le Parti évangélique est en mesure de soutenir le projet « AVS et fiscalité » et il a de bonnes raisons de le faire : même si les projets de loi ne satisfont pas en tous points les attentes du PEV, l'ensemble forme un compromis typiquement suisse ! La déduction des intérêts notionnels au niveau fédéral, une proposition controversée, a été supprimée. Le relèvement de l'imposition des dividendes à 70% au minimum au niveau fédéral et à 50% au moins au niveau cantonal va dans la bonne direction et le financement additionnel en faveur de l'AVS est vital pour cette assurance sociale. Une AVS équilibrée et stable est une préoccupation majeure du PEV. (Il a demandé sa création dès 1931, bien avant que le projet devienne réalité en 1948)

Aujourd'hui encore, l'AVS qui garantit le minimum vital est la principale assurance sociale suisse. Depuis quelques années, son résultat d'exploitation indique clairement qu'elle court vers le déséquilibre financier si rien n'est fait, car le système par répartition ne suffit plus pour financer les rentes. Les bonnes années, le rendement des capitaux compense encore le déficit, mais cela ne suffira bientôt plus pour équilibrer les comptes. En cas d'acceptation du projet « AVS et fiscalité », l'AVS recevra 2 milliards de francs supplémentaires par an, financés par les employeurs, les travailleurs et la Confédération. Ce financement additionnel,



intégré au projet en guise de compensation sociale, est vital pour l'AVS. Cela dit, il ne permettra pas de faire l'économie d'autres réformes. Le financement additionnel de l'AVS contribue à construire une forme d'équilibre entre l'abolition, attendue de longue date, des statuts fiscaux spéciaux destinés avant tout à des groupes étrangers, les allègements fiscaux en faveur des personnes morales et des pertes fiscales majeures aux niveaux cantonal et communal.

Le Parti évangélique est conscient de l'importance de cette réforme fiscale pour restaurer la sécurité juridique et mettre en place des systèmes fiscaux reconnus à l'échelle internationale. Il soutient l'abolition des statuts fiscaux spéciaux et accepte la baisse de l'impôt sur le bénéfice dans les cantons où elle s'avère nécessaire. Le financement additionnel de l'AVS contribue au succès du projet.

Je vous remercie de votre attention.



**Embargo : 26 mars 2019, 13 h 30**

Seul le discours prononcé fait foi.

## Un plus pour la sécurité juridique

Heinz Karrer, président d'economiesuisse

---

Aujourd'hui, la Suisse est une place économique de premier plan, en particulier pour les entreprises actives à l'échelle internationale. Cette situation enviable bénéficie aux plus de 24 000 entreprises jouissant d'un régime fiscal privilégié ; la population en profite aussi directement et indirectement. En effet, ces entreprises proposent près de 150 000 emplois et places de formation dans notre pays, génèrent une demande dans les commerces locaux et paient année après année des milliards de francs d'impôts. À eux seuls, les impôts sur le bénéfice encaissés par la Confédération et les cantons totalisent chaque année quelque 7 milliards de francs. Ces entreprises effectuent en outre 50 % des investissements privés (environ 6 milliards de francs) dans la recherche et le développement et versent chaque année des cotisations à hauteur de 5 milliards dans les systèmes de prévoyance.

Avec ses conditions-cadre économiquement avantageuses, la Suisse est attractive pour les entreprises actives à l'échelle internationale, notamment en raison de taux d'imposition compétitifs. C'est précisément à ce niveau que la nécessité d'agir est la plus pressante, dans la mesure où les régimes fiscaux spéciaux accordés à ces entreprises ne sont plus tolérés sur la scène internationale. Les entreprises internationales basées en Suisse risquent donc d'être pénalisées sous la forme d'une double imposition à l'étranger ou d'autres mesures de rétorsion.

Cette situation est intenable pour les entreprises concernées, qui n'ont plus ni sécurité juridique ni visibilité. À moyen terme, des investissements pourraient être délocalisés vers d'autres sites, ce qui aurait un impact négatif sur l'emploi, les recettes fiscales, les investissements dans la R-D ainsi que sur les contributions aux systèmes de prévoyance. Il est donc urgent que le système fiscal helvétique soit à nouveau en accord avec les standards internationaux.



Le projet AVS et fiscalité constitue une réponse politique équilibrée aux défis qui se posent à la place économique suisse. À l'avenir, un taux unique d'imposition sera appliqué aux bénéficiaires dans chaque canton, et les investissements dans l'innovation seront encouragés. Les entreprises centrées sur le marché intérieur, comme les PME, en profiteront également. Globalement, leur charge fiscale devrait même diminuer légèrement. Les entreprises opérant à l'échelle internationale payeront en revanche davantage d'impôts après la suppression des régimes fiscaux spéciaux. Elles bénéficieront en revanche d'une sécurité juridique accrue.

Le projet revêt cependant une grande importance pour les cantons également. Il leur garantit des instruments de remplacement acceptés au niveau international et les moyens financiers nécessaires pour que la transition vers la nouvelle ère fiscale se fasse en douceur. Sans ce projet fédéral, les cantons n'obtiendraient pas de soutien financier et l'unique instrument disponible serait la réduction de l'impôt sur le bénéfice, une mesure qui occasionne précisément des coûts élevés pour la collectivité. La préservation de la compétitivité fiscale internationale est essentielle pour la stabilité des budgets de la Confédération, des cantons et des communes. Par le passé, la Suisse a fortement profité du substrat fiscal des entreprises internationales. Aux yeux de l'économie, il est donc judicieux de préserver ces atouts.

En résumé, je dirais que les entreprises actives à l'échelle internationale basées en Suisse ont besoin de sécurité juridique. Du point de vue international, notre système actuel ne peut être maintenu. Les entreprises ne peuvent plus appliquer les régimes fiscaux cantonaux spéciaux dans le contexte international. L'économie entend contribuer à résoudre le problème. Rester les bras croisés impliquerait la perte de notre compétitivité fiscale. Le projet AVS et fiscalité apporte des réponses équilibrées pour adapter le système fiscal suisse et assurer sa conformité sur le plan international. Il mettra en outre toutes les entreprises sur pied d'égalité face au fisc.

Je vous remercie de votre attention.



**Embargo : 26 mars 2019, 13 h 30**

Seul le discours prononcé fait foi.

## **Les PME profitent d'un système fiscal attrayant**

Jean-François Rime, Conseiller national UDC (FR), président de l'Union suisse des arts et métiers usam

---

Mesdames et Messieurs,

Depuis la crise financière de 2008, la fiscalité des entreprises a connu d'importants changements au niveau international. Des pratiques fiscales autrefois acceptées exposent aujourd'hui à la dénonciation sur une liste noire ou tout au moins grise. Les statuts fiscaux spéciaux accordés par les cantons sont l'une de ces pratiques désormais réprouvées au niveau international, jugés dommageables à la concurrence fiscale internationale. Ce type d'imposition profite actuellement aux sociétés à statut fiscal spécial actives sur le plan international. Leur taux d'imposition des bénéfices est inférieur à celui des autres sociétés. Le projet AVS-fiscalité permet de supprimer ces statuts fiscaux spéciaux. Leur simple suppression sans mesures d'accompagnement n'est cependant pas une option envisageable, car elle nuirait gravement à l'ensemble de la place économique suisse. D'un jour à l'autre, les sociétés à statut fiscal spécial seraient imposées normalement, avec à la clé une augmentation massive de leur charge fiscale. Elles réagiraient en partant s'installer sous des cieux fiscalement plus cléments.

L'exode de contributeurs de cette importance à l'impôt fédéral direct aurait un impact majeur sur le tissu économique suisse. Aujourd'hui, les impôts payés par ces entreprises représentent près de 50% des revenus de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice, soit plus de 5 milliards de francs. À cela, il faut également ajouter les milliards supplémentaires dont s'acquittent les entreprises à régime fiscal spécial par le biais de nombreuses autres contributions telle que la TVA ou l'impôt foncier notamment ; en tant qu'employeurs, elles paient des cotisations sociales et leurs employés des impôts sur le revenu. Il est donc crucial de maintenir ces gros contribuables en Suisse. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons garantir à l'ensemble de la population un bon niveau de prestations publiques. La Suisse a besoin d'une réforme fiscale



qui, en dépit de l'abolition des privilèges fiscaux, lui permette de demeurer attrayante pour les entreprises internationales.

Le projet AVS-fiscalité abolit les statuts fiscaux spéciaux tout en prévoyant des mesures d'accompagnement qui rendent la place économique suisse attrayante pour les entreprises internationales. De quels types de mesures d'accompagnement parlons-nous ? Par exemple de la patent box : celle-ci encourage la recherche et le développement en imposant les bénéfices de ces activités à un taux réduit. Cet instrument est déjà utilisé dans de nombreux pays et est largement accepté par l'UE et l'OCDE. Pour que la Suisse reste attrayante pour les entreprises, elle doit pouvoir se battre avec les mêmes armes que ses concurrents.

Le projet AVS-fiscalité prévoit des déductions supplémentaires pour les investissements dans la recherche et le développement. La déduction s'opère sur la base des salaires des collaborateurs actifs dans ce domaine. Cette déduction supplémentaire présente aussi un intérêt particulier pour les PME innovantes.

Un environnement économique comprenant des entreprises innovantes et tournées vers l'international est indispensable pour les PME. Les sociétés dites à statut fiscal spécial sont d'importantes consommatrices de leurs produits et services.

La place économique suisse et les PME dépendent d'un système fiscal attrayant. C'est précisément ce qu'offre le projet AVS-fiscalité. D'où la nécessité d'un OUI catégorique le 19 mai prochain.